

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 23T 157

DOMAINE : 6.1 Police municipale

**Objet : Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au profit de Monsieur Bruno PAPPALARDO, établissement « All Road Family » à l'occasion de la manifestation « FESTI'GLISSE » à la Base des Sports et de Loisirs du samedi 24 juin 2023 au dimanche 25 juin 2023**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-2 ;  
Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 3321-1, L 3334-2, L 3335-1, L 3335-4 et L 3352-5 ;  
Vu la demande formulée par l'établissement « All Road Family », représenté par monsieur Bruno PAPPALARDO - 1, avenue José Nobre – Z.I Sud – 13500 Martigues ;  
Considérant que toute ouverture de débit de boissons établi à l'occasion d'une manifestation est subordonnée à l'autorisation préalable du Maire ;

### ARRÊTE :

**Article 1er :** Du samedi 24 juin 2023 à 09h00 et jusqu'au dimanche 25 juin 2023 à 19h00, à l'occasion de la manifestation « FESTI'GLISSE » sur la Base des Sports et de Loisirs, l'établissement « All Road Family » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire durant la durée de cet évènement.

**Article 2 :** Le débit de boissons temporaire n'est autorisé à vendre que des boissons des groupes un et trois définis à l'article L 3321-1 du Code de la Santé Publique susvisé.

**Article 3 :** La vente de boissons doit cesser dès la fin de l'évènement.

**Article 4 :** L'ouverture de ce débit de boissons temporaire doit faire l'objet d'une déclaration à l'administration des Impôts - Service des contributions indirectes si nécessaire.

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, sans préjudice de la fermeture immédiate des débits de boissons ouverts sans autorisation.

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable de la Direction Sécurité, Monsieur le Directeur des Services Techniques par intérim, Madame la Commissaire responsable de la circonscription de sécurité publique de Vitrolles-Marignane, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Marignane et les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marignane, le 21/06/22

Le Maire,  
Eric LE DISSES

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*





# ALL ROAD FAMILY

Association loi 1901 n° 014008936 All Road Family, au 1 avenue José Nobre ZI Sud 13500 Martigues  
Mail : [allroadfamily@gmail.com](mailto:allroadfamily@gmail.com)

Site Internet : [allroad-family.com](http://allroad-family.com)

Instagram : [@all\\_road\\_family](https://www.instagram.com/all_road_family)

You tube : [https://www.youtube.com/channel/UCc3b1ydBDWbJSVp38O7LmTw/featured?view\\_as=subscriber](https://www.youtube.com/channel/UCc3b1ydBDWbJSVp38O7LmTw/featured?view_as=subscriber)

PAPPALARDO Bruno  
Président de All Road Family  
0614698926

Monsieur Le Maire  
Hotel de ville de Marignane  
13700 MARIGNANE

Martigues, le 07 Juin 2023,

Objet : demande d'autorisation de mise en place d'une buvette pour l'inauguration du 23 et 24 juin 2023

Monsieur le Maire,

Je sollicite votre autorisation pour la mise en place et l'exploitation d'une buvette s'inscrivant à dans l'organisation de l'évènement d'inauguration de la Pumptrack et de la Zone Dirt du 24 et 25 Juin 2023.

Les boissons proposés lors de cet évènement seront des "soft" donc des boissons non alcoolisées, et des bières artisanales, ne dépassant pas les 8c°. Les boissons proposées appartiennent au groupe 3 (LICENCE3)

Les personnes responsables de la buvette ont les formations en plus de l'expérience de gérance d'établissement à débit de boissons.

La personne mandatée, Mme PAPPALARDO Emilie, est joignable au 0603554957

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée,

